

Informations de base	
2021/2037(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Une nouvelle stratégie UE-Chine	
Subject	
6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales	
6.40.08 Relations avec les pays d'Asie	
Zone géographique	
Chine	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	VAUTMANS Hilde (Renew)	25/01/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive SIKORSKI Radosław (EPP) MIKSER Sven (S&D) BÜTIKOFER Reinhard (Greens/EFA) TERTSCH Hermann (ECR) MARIANI Thierry (ID) VILLANUEVA RUIZ Idoia (The Left)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international (Commission associée)	WINKLER Iuliu (EPP)	18/03/2021

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
29/04/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/04/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
15/07/2021	Vote en commission		

26/07/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0252/2021	
14/09/2021	Débat en plénière		
16/09/2021	Décision du Parlement	T9-0382/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2037(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 121 Règlement du Parlement EP 57_o
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/05859

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE691.426	30/04/2021	
Amendements déposés en commission		PE693.619	27/05/2021	
Amendements déposés en commission		PE693.625	27/05/2021	
Avis de la commission	INTA	PE691.467	21/06/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0252/2021	26/07/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0382/2021	16/09/2021	Résumé

Une nouvelle stratégie UE-Chine

2021/2037(INI) - 16/09/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 570 voix pour, 61 contre et 40 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie UE-Chine.

Le Parlement a recommandé d'élaborer **une stratégie UE-Chine plus affirmée, complète et cohérente**, qui façonne les relations avec la Chine dans l'intérêt de l'Union dans son ensemble, en plaçant la défense des valeurs de l'UE au cœur de cette stratégie et en promouvant un ordre multilatéral fondé sur des règles. Il a souligné caractère multiforme de la relation de l'Union avec la Chine qui est un partenaire de coopération et de négociation pour l'Union, mais aussi un concurrent économique et un rival systémique dans un nombre croissant de domaine.

Les députés ont proposé que cette stratégie soit fondée sur six piliers :

1) Un dialogue et une coopération ouverts sur les défis mondiaux

Le Parlement a demandé que la nouvelle stratégie associe la Chine à un dialogue sur les défis mondiaux fondé sur les principes et intérêts fondamentaux de l'Union, tels que les droits de l'homme, l'environnement et le changement climatique, le désarmement nucléaire, la promotion de la relance économique après la COVID-19, la lutte contre les crises sanitaires mondiales et la réforme de certaines organisations multilatérales.

Les **dialogues sur les droits de l'homme** devraient notamment porter sur la liberté des médias et de la presse, les droits des minorités, y compris dans la région du Xinjiang, en Mongolie intérieure et au Tibet, la situation de Hong Kong, la liberté d'expression, les droits du travail, le droit de réunion, la liberté de religion ou de conviction, et l'état de droit en Chine en général.

Les députés ont invité l'Union à engager un dialogue avec la Chine sur les différentes manières de renforcer, de manière transparente, les capacités de réaction initiale aux maladies infectieuses susceptibles de devenir des épidémies ou des pandémies. Ils ont demandé en outre à la Chine d'autoriser une **enquête indépendante et transparente** sur les origines et la propagation du SARS-CoV-2.

2) Une action accrue en faveur des valeurs universelles, des normes internationales et des droits de l'homme

Rappelant sa [résolution du 20 mai 2021](#) sur les contre-sanctions chinoises, le Parlement a invité la Commission à utiliser tous les outils à sa disposition et le débat sur **l'accord global sur les investissements UE-Chine (AGI)** comme levier pour améliorer la protection des droits de l'homme et le soutien à la société civile en Chine. Il a précisé que le processus de ratification de l'AGI ne pourra débuter tant que la Chine ne lèvera pas ses sanctions contre les eurodéputés et les institutions de l'UE.

Les députés ont exhorté la Chine à prendre des mesures concrètes afin de mettre fin aux violations des droits de l'homme dans le pays, telles que le travail forcé et la persécution systématique des Ouïgours et autres minorités musulmanes turques, des Tibétains, ainsi que des chrétiens et autres communautés religieuses, et à respecter les engagements internationaux qu'elle a pris au sujet de Hong Kong en suspendant les réformes prévues du système électoral de la ville et en relâchant les législateurs et militants pro-démocratie.

La Chine est invitée à se conformer aux normes internationales, notamment en ce qui concerne son incidence sur le climat, l'environnement, la biodiversité, la pauvreté, la santé, les droits du travail et les droits de l'homme.

3) Analyse et détermination des risques, des vulnérabilités et des défis

La future stratégie de l'Union à l'égard de la Chine devrait fournir les outils et les données nécessaires pour **contrer les menaces politiques, économiques, sociales et technologiques** qui proviennent de la Chine, dont sa modernisation et le renforcement de ses capacités militaires, et leurs implications pour l'autonomie stratégique ouverte de l'Union. La Commission est invitée à commander un audit sur la dépendance de l'Union à l'égard de la Chine dans certains secteurs stratégiques et essentiels, comme les produits pharmaceutiques.

La mise en œuvre de la stratégie UE-Chine et des stratégies et politiques nationales à l'égard de la Chine devrait faire l'objet d'une coordination régulière entre les institutions de l'Union et les États membres pour une politique exhaustive et cohérente.

4) Mise en place de partenariats avec des acteurs partageant les mêmes valeurs

Le Parlement a invité la VP/HR à coordonner les actions de l'Union avec des partenaires qui partagent ses valeurs en ce qui concerne la protection des droits de l'homme, le soutien à la population en Chine, à Hong Kong et à Macao, ainsi que la défense de la démocratie libérale, notamment à Hong Kong et à Taïwan, et en vue d'inciter la Chine à respecter le droit international.

Exprimant son inquiétude à propos des politiques expansionnistes de la Chine dans les mers de Chine méridionale et orientale et le détroit de Taïwan, les députés ont demandé à l'Union de traiter ces questions dans la nouvelle stratégie UE-Chine et dans la stratégie de l'Union pour la coopération dans la région indo-pacifique.

Les députés ont rappelé l'importance des relations économiques et commerciales entre l'Union et Taïwan et ont insisté sur la nécessité de progresser vers **un accord bilatéral d'investissement avec Taïwan**.

5) Promotion d'une autonomie stratégique ouverte, y compris dans les relations de commerce et d'investissement

Le Parlement juge nécessaire d'investir dans l'innovation et la recherche et d'élaborer une **stratégie industrielle souveraine et compétitive** dans des domaines comprenant les micropuces et la production de semi-conducteurs, l'exploitation minière des terres rares, l'informatique en nuage et les technologies des télécommunications afin de réduire la dépendance de l'Union à l'égard de la Chine.

Les députés ont invité la Commission à analyser les dépendances économiques de l'Union dans des secteurs stratégiques, tels que celui des matières premières critiques, et ont préconisé des initiatives visant à diversifier et à consolider l'accès de l'Union aux ressources stratégiques clés.

La résolution a plaidé en faveur d'un financement accru des **projets de déploiement de la 5G et de recherche dans le domaine de la 6G**, de l'intelligence artificielle et de la technologie des mégadonnées, afin de garantir la sécurité future des réseaux et le renforcement de la souveraineté numérique.

6) Défense et promotion des valeurs et intérêts européens fondamentaux en faisant de l'UE un acteur géopolitique plus efficace

Les députés estiment que l'Union devrait poursuivre ses efforts pour devenir un véritable acteur géopolitique en favorisant son autonomie et sa capacité stratégique et en coopérant avec les États-Unis et d'autres partenaires partageant ses valeurs. Ils ont préconisé de renforcer les outils de défense de l'Union, d'accroître sa capacité à protéger ses intérêts à l'étranger, de jouer un rôle plus proactif, plus cohérent et plus stratégique dans son voisinage direct.

Enfin, le Parlement a souligné l'importance de doter Service européen pour l'action extérieure du mandat et des ressources lui permettant **de surveiller et de contrer les opérations de désinformation chinoises**, notamment en créant une task force Stratcom spécifique pour l'Extrême Orient qui se concentrerait sur la désinformation en provenance de Chine.